



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunau

Cercle de discussion sur le projet de parc éolien Utshishkau

Katakuhimatsheta (Conseil des élus) convie les Pekuakamiulnuatsh à un cercle de discussion sur le projet de parc éolien Utshishkau. Il s'agit du premier projet de 600 MW pour lequel Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a accepté de poursuivre son implication dans la phase de prédéveloppement.

Les objectifs du cercle de discussion sont de faire un état de situation du projet, faire connaître le positionnement actuel de Katakuhimatsheta, tout en offrant aux Pekuakamiulnuatsh un espace pour exprimer leurs préoccupations, soulever les problématiques anticipées et échanger sur les avantages, les impacts et les enjeux associés au projet. Les échanges en sous-groupes seront privilégiés dans la deuxième partie de la rencontre.

**Tetau-tshishikau (mercredi)
26 upahu-pishim" (août) 2026
18 h 30 à 20 h 30
Pavillon des arts et des traditions
du site Uashassitsh**

En partenariat avec les Atikamekw de Wemotaci, la MRC du Domaine-du-Roy et Hydro-Québec, l'exploration des prochaines étapes de développement devrait permettre à Katakuhimatsheta de se positionner officiellement, en fonction des diverses analyses préalables requises et du niveau d'acceptabilité sociale.

La consultation du milieu doit s'effectuer pendant toutes les étapes. Une étude d'utilisation du territoire spécifique à notre Première Nation sera réalisée dans le cadre des prochaines étapes du projet, en complément des études techniques et environnementales ainsi que de l'étude d'impact et du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.



Liens pertinents

Site Web du projet de parc éolien Utshishkau :
<https://www.energiecollective.ca/eolien/parc-eolien-utshishkau/>

Page Facebook du projet de parc éolien Utshishkau :
<https://www.facebook.com/EolienUtshishkau>

Peikupipun takuhimatsheuan 2025-2026

Nous désirons rappeler aux Pekuakamiulnuatsh que le rapport annuel du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 peut être consulté en ligne sur le site Web [mashteuiatsh.ca](https://www.mashteuiatsh.ca).

Les exemplaires version papier sont disponibles à la réception de Takuhikanitshuap, l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

Une présentation vidéo est accessible sur la page Facebook ainsi que la chaîne YouTube.



Enregistrement en ligne du gros gibier

Rappel aux chasseurs

Il est dorénavant possible d'effectuer l'enregistrement en ligne du gros gibier.



Voici les possibilités qui s'offrent à vous pour enregistrer le gibier abattu :

1. Scannez le code QR avec votre téléphone pour accéder au formulaire d'enregistrement du gros gibier. Lors de l'ouverture, choisissez l'option Application Web, le formulaire d'enregistrement s'affichera.
2. Vous pouvez également procéder à l'enregistrement du gibier abattu auprès de l'unité Droits et protection du territoire, en personne, par courriel à services.territoire@mashteuiatsh.ca ou par téléphone au 418 275-5386, poste 6995 ou 1368. N'hésitez surtout pas à laisser un message avec les coordonnées pour vous joindre.

Nous vous rappelons que l'enregistrement du gros gibier doit se faire dans les 72 heures suivant votre sortie du territoire. Vous devez fournir les informations suivantes :

- Prénom et nom;
- Numéro de certificat de chasse;
- Espèce, sexe et âge estimé de l'animal abattu;
- Date de l'abattage et, de façon suffisamment détaillée pour en permettre le repérage, l'endroit où il a eu lieu (coordonnées GPS, image sur une carte, nom de lac, etc.).



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunau

Recours collectifs

L'unité Santé et mieux-être collectif offre un accompagnement personnalisé à tout membre souhaitant effectuer une demande dans le cadre des recours collectifs. L'accompagnement peut avoir lieu à votre domicile ou à la Maison de la famille au 77, rue Uapakalu, 2^e étage. À cet effet, vous pouvez joindre Mireille Asselin-Bouchard, agente de relations humaines, au 418 275-5386, poste 1356 ou par courriel [mireille.asselin-bouchard@mashteuiatsh.ca].

Recours collectif concernant le programme des foyers familiaux indiens

Fin du processus de réclamation le 27 février 2027

Dans les années 1950, le Canada a créé le programme des foyers familiaux indiens dans le cadre duquel des enfants des Premières Nations et des Inuits ont été retirés de leurs communautés et placés dans des foyers privés pour fréquenter l'école.

À Mashteuiatsh, cela englobe aussi ce qu'on appelait les « placements de bois » ainsi que les personnes ayant vécu dans une famille en milieu urbain pour fréquenter une école secondaire privée (les pensionnats ne sont pas concernés par ce recours).

Le recours collectif concernant les foyers familiaux indiens prévoit une indemnisation pour les personnes qui ont été placées dans ces foyers. Ces personnes doivent avoir été placées dans des foyers privés durant la période du 1^{er} septembre 1951 au 30 juin 1992 pour fréquenter l'école, excluant les placements pour le niveau postsecondaire. Les personnes placées après le 30 juin 1992 sont aussi incluses si le Canada était responsable de leur placement.

Vous pouvez consulter le site Web du recours collectif [<https://foyersfamiliauxfederaux.com>] pour obtenir les renseignements pertinents et pour accéder au formulaire de réclamation ou joindre l'Administrateur des réclamations : 1 888 499-1155.

Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Première période de réclamation ouverte depuis le 10 mars 2025

La première période de réclamation pour le Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan est ouverte depuis le 10 mars 2025. Elle concerne le groupe des enfants retirés de leur foyer et le groupe des familles (parents ou grands-parents responsables) des enfants retirés de leur foyer, qui représentent deux des neuf groupes inclus dans le Règlement. Il y aura donc d'autres groupes à venir.

Cet accord vise à indemniser les personnes ayant subi des préjudices en raison du sous-financement discriminatoire du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les personnes affectées par l'interprétation étroite du principe de Jordan par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Canada a accepté de verser 23,3 milliards de dollars de compensation aux enfants et à leurs parents (ou aux grands-parents responsables des enfants) victimes de discrimination relative au programme fédéral de services à l'enfance et à la famille dans les communautés.

Chaque enfant admissible peut recevoir une compensation de 40 000 \$, selon le nombre de demandeurs admissibles. Les parents ou les grands-parents responsables d'une personne admissible au moment du retrait peuvent également avoir droit à une indemnisation.

Vous pouvez consulter le site Web du Règlement [<https://fnchildclaims.ca/fr>] pour obtenir les mises à jour ou vous abonner pour les recevoir au fur et à mesure. Vous pouvez aussi joindre l'Administrateur des réclamations : 1 833 852-0755.

Conseils en matière de santé mentale

Pour de l'aide ou des conseils en matière de santé mentale, les gens disposent de plusieurs ressources, notamment :

Santé et mieux-être collectif, Accueil – évaluation – orientation – référence (AEOR), pendant les heures d'ouverture des bureaux : 418 275-5386, poste 1318;

Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être (pour les peuples autochtones au Canada), en tout temps : 1 855 242-3310 ou espoirpourlemieuxetre.ca (clavardage);

Info-Santé et Info-Social, en tout temps : 811.

Païement des services publics

Votre facture des services publics du 1^{er} juillet est déjà entre vos mains. La date limite de paiement est le 30 septembre.

Pour l'an prochain, vous pouvez déjà songer à une entente de versements pour répartir la facture des services publics sur plusieurs paiements plutôt qu'un seul. Informez-vous sur les possibilités offertes.

Pour toute question, composez le 418 275-5386, poste 1255.

Païement des services publics

Échéance pour le paiement
des services publics 2026-2027 :
30 septembre 2026

RAPPEL

QUESTIONS



418 275-5386, poste 1255



Ashpitak ahikana kía nansku tshekuan ka eishi atuseshkanitsh
INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS